



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 677/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Alain HIPP, Maire d'Alteckendorf

5 - Institutions et vie politique

5.2 - Fonctionnement des assemblées

Installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard FREUND, Président en exercice de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Communautaire.

Il donne lecture de la composition du Conseil Communautaire, conformément à l'arrêté Préfectoral et aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, comme suit :

ALTECKENDORF :

Alain HIPP
Manuela SCHOLLER

BOSENDORF :

Éric SCHAEFFER

DUNTZENHEIM :

Virginie ZIMMERMANN

ETTENDORF :

Nicolas RODRIGUEZ

Mathieu LANG

GEISWILLER-ZOEBERSDORF :

Jean-Georges HAMMANN

GRASSENDORF :

Bernard INGWILLER

HOCHFELDEN :

Georges PFISTER

Michèle MEYER-GARCIA

Philippe DETTLING

Laurence VOLLMAR

Christophe LUTZ

Carine KRAEHN-DURR

Jean-Luc ENGER

Cécile BRAUN

Jean-Luc KAUFFMANN

Anne GILLIG

HOHFRANKENHEIM :

Patrick LENTZ

INGENHEIM :

Gérard SCHWEITZER

ISSENHAUSEN :

Jérôme GUERREIRO

LIXHAUSEN :

Daniel LENGENFELDER

MELSHEIM :
MINVERSHEIM :
MUTZENHOUSE :
SCHERLENHEIM :
SCHWINDRATZHEIM :

Éric GUILLAUME
Bernard LIENHARD
Pascal WICKER
Marie-Paule LEHMANN
Xavier ULRICH
Véronique ERNEWEIN
Bernard RIEHL
Françoise TAESCH
Jeannot KREBS
René HATT
Raphaël ADAM
Bernard FREUND
Marc WENDLING
Mireille GOEHRY
Jean-Luc ECKART
Michèle KOESSLER

WALTENHEIM-SUR-ZORN :
WICKERSHEIM-WILSHAUSEN :
WILWISHEIM :
WINGERSHEIM LES QUATRE BANS :

ET DÉCLARE installer régulièrement les membres du Conseil Communautaire du Pays de la Zorn pour la période du 2020-2026.

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **20 JUIL. 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 678/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Alain HIPP, Maire d'Alteckendorf

5 - Institutions et vie politique

5.1 - Élection exécutif

Élection du Président

Conformément au dernier alinéa de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Georges PFISTER, en sa qualité de Doyen de l'Assemblée délibérante, est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Monsieur Georges PFISTER rappelle que l'élection du Président de la Communauté de Communes s'effectue en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du Maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il procède ensuite à la constitution du bureau de vote :

- Messieurs Raphaël ADAM et Jérôme GUERREIRO sont désignés assesseurs.
- Monsieur Alain HIPP est désigné secrétaire.

Il est proposé de procéder au déroulement du vote.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

VU la candidature de M. Bernard FREUND ;

Considérant qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée ;

Considérant que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Après le bon déroulé des opérations de vote au scrutin secret et compte tenu des résultats du scrutin :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants :	38
Nombre de suffrages déclarés blancs :	4
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	20
A obtenu M. Bernard FREUND	34

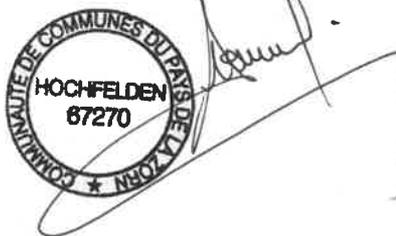
Monsieur Bernard FREUND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé :

Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et immédiatement installé dans ses fonctions.

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **20 JUIL. 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 679/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Alain HIPP, Maire d'Alteckendorf

5 - Institutions et vie politique

5.1 - Élection exécutif

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire,

VU les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral du 14 mars 1996 et les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Considérant qu'avant toute élection, il convient de déterminer, par délibération, le nombre de Vice-Présidents, limité à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, la Communauté de Communes peut fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents.

Considérant la proposition du Président de porter à cinq le nombre de Vice-Présidents compte tenu des missions à accomplir, des délégations attribuées et de l'expérience acquise.

Et après en avoir délibéré,

- **FIXE** le nombre de Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à **CINQ (5)**.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 JUIL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC679-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 680/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Alain HIPP, Maire d'Alteckendorf

5 - Institutions et vie politique

5.1 - Élection exécutif

Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (articles L.2122-4, L. 2122-7, L.2122-7-7 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze Vice-Présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-Présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Le Président a rappelé qu'en application délibérations antérieures, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn disposait, à ce jour, de cinq Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire, par délibération de ce jour, a fixé à cinq le nombre des Vice-Présidents du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-4, L. 2122-7 ;

VU la candidature de M. Georges PFISTER au poste de 1^{er} Vice-Président ;

VU la candidature de Mme Mireille GOEHRY au poste de 2^{ème} Vice-Présidente ;

VU la candidature de M. Jean-Georges HAMMANN au poste de 3^{ème} Vice-Président ;

VU la candidature de M. Xavier ULRICH au poste de 4^{ème} Vice-Président ;

VU la candidature de M. Éric SCHAEFFER au poste de 5^{ème} Vice-Président ;

Considérant qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée ;

Considérant que les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ;

Après le bon déroulé des opérations de vote au scrutin secret et compte tenu des résultats du scrutin :

➤ **Élection du 1^{er} Vice-Président :**

Premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
Nombre de suffrages déclarés blancs :	3
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	35
Majorité absolue :	20
A obtenu M. Georges PFISTER	35

Monsieur Georges PFISTER a été proclamé **PREMIER Vice-Président** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ses missions seront précisées par arrêté du Président et se résument comme suit :

- Finances,
- Responsable bâtiments intercommunaux sur Hochfedden,
- Développement économique - Zones d'Activités.

➤ **Élection du 2^{ème} Vice-Président :**

Premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
Nombre de suffrages déclarés blancs :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	20
A obtenu Mme Mireille GOEHRY	27

Madame Mireille GOEHRY a été proclamée **DEUXIÈME Vice-Présidente** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et immédiatement installée dans ses fonctions.

Ses missions seront précisées par arrêté du Président et se résument comme suit :

- Petite enfance (fonctionnement des structures et relations avec les délégataires de services),
- Mise en œuvre du programme des futurs Groupes Scolaires intercommunaux,
- Scolaire,
- Lecture Publique.

➤ **Élection du 3^{ème} Vice-Président :**

Premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
Nombre de suffrages déclarés blancs :	4
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	20
A obtenu M. Jean-Georges HAMMANN	33
A obtenu M. Daniel LENGENFELDER	1

Monsieur Jean-Georges HAMMANN a été proclamé **TROISIÈME Vice-Président** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ses missions seront précisées par arrêté du Président et se résument comme suit :

- Environnement (ordures ménagères - collecte sélective - déchèteries),
- Suivi technique des bâtiments intercommunaux,

- Suivi des travaux,
- Responsable du Groupe Scolaire La Décapole et du périscolaire à Wickersheim,
- Comité Technique et CHSCT.

➤ **Election du 4^{ème} Vice-Président :**

Premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
Nombre de suffrages déclarés blancs :	4
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	20
A obtenu M. Xavier ULRICH	34

Monsieur **Xavier ULRICH** a été proclamé **QUATRIÈME Vice-Président** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ses missions seront précisées par arrêté du Président et se résument comme suit :

- Programme GEMAPI,
- Responsable bâtiments intercommunaux à Schwindratzheim,
- Suivi de la politique jeunesse - relation avec la FDMJC,
- Développement touristique,
- Responsable équipements sportifs de Wingersheim les Quatre Bans et Ettendorf,
- Mobilités.

➤ **Election du 5^{ème} Vice-Président :**

Premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	38
Nombre de suffrages déclarés blancs :	4
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	20
A obtenu M. Éric SCHAEFFER	33

Monsieur **Éric SCHAEFFER** a été proclamé **CINQUIÈME Vice-Président** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et immédiatement installé.

Ses missions seront précisées par arrêté du Président et se résument comme suit :

- Communication,
- Responsable du Canal Local et réseau câblé/fibre,
- Suivi informatique et site internet,
- Responsable publication Atout Zorn,
- Suivi de la politique associative,
- Banque de Matériel Intercommunal.

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 JUIL. 2020**

Le Président



[Handwritten signature]

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC680-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 681/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Alain HIPPI, Maire d'Alteckendorf

5 - Institutions et vie politique

5.1 - Élection exécutif

Désignation des membres du Bureau

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, de un ou plusieurs Vice-Présidents, ainsi que de un ou plusieurs autres membres.

Compte tenu des missions à accomplir, des délégations attribuées et de l'expérience acquise, le Président propose de reconduire le Bureau tel qu'il avait été constitué lors du précédent mandat.

Le Conseil Communautaire,

VU les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral du 14 mars 1996 et les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les élections du Président et des Vice-Présidents de ce jour ;

Considérant les missions à accomplir, les délégations attribuées et l'expérience acquise ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **FIXE** le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

- M. Bernard FREUND, Président,
- M. Georges PFISTER, 1^{er} Vice-Président,
- Mme Mireille GOEHRY, 2^{ème} Vice-Présidente,
- M. Jean-Georges HAMMANN, 3^{ème} Vice-Président,
- M. Xavier ULRICH, 4^{ème} Vice-Président,
- M. Éric SCHAEFFER, 5^{ème} Vice-Président.

- **PREND ACTE** des propositions du Président d'élargir ce Bureau à d'autres membres du Conseil Communautaire, de l'ensemble des Maires, des personnalités et différentes personnes qualifiées en fonction des sujet à traiter et qui méritent une plus grande concertation préalable en matière d'orientation et de stratégie de territoire.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **20 JUIL. 2020**

Le Président

